

SECTION K – COMPÉTITIONS**A –CHAMPIONNATS NATIONAUX ET COMPÉTITIONS DE CLASSEMENT****SANCTIONS****K1-100**

Les championnats nationaux suivants se dérouleront chaque année : Championnat canadien par distances individuelles, Championnat canadien junior sur longue piste, Championnat canadien junior sur courte piste, Championnat canadien par catégories d'âge sur longue piste, Championnat canadien ouvert sur courte piste et Championnat canadien par catégories d'âge sur courte piste. De plus, les compétitions suivantes se tiendront pour fins de classement : Sélections d'équipe nationale sur courte piste et Coupes Canada.

K1-101

Dans le cadre de toutes les compétitions précitées, Patinage de vitesse Canada (PVC) versera un montant minimum de 50 % des dépenses relatives au déplacement de deux (2) arbitres, deux (2) starters **et un (1) annonceur bilingue de niveau 3***. Le comité organisateur sera responsable des dépenses de logement et de repas des arbitres, des starters attitrés **et de l'annonceur**, ainsi que des installations requises et de l'organisation générale de la rencontre, y compris les dépenses des autres officiels.

***Prendra effet à la saison 2009-2010**

K1-102

Dans la mesure du possible, les championnats suivants se tiendront aux dates indiquées ci-dessous :

| | |
|--|------------------------------------|
| Championnat canadien junior sur courte piste | Mi-décembre |
| Championnat canadien par distances individuelles | Dernière semaine de décembre |
| Championnat canadien junior sur longue piste | Dernière fin de semaine de janvier |
| Championnat canadien par catégories d'âge sur longue piste | Début février |
| Championnat canadien Open sur courte piste | Mi-janvier |
| Championnat canadien par catégories d'âge sur courte piste | Dernière fin de semaine de mars |
| Championnat canadien des maîtres | Janvier/février |

K1-103

Les droits de sanction pour les championnats nationaux et les rencontres de classement national sont établis par le Conseil d'administration avant l'Assemblée générale annuelle et sont payables au directeur général de Patinage de vitesse Canada.

K1-104

Les demandes de sanction pour la tenue de championnat, y compris les honoraires appropriés, doivent parvenir au bureau national de PVC avant le 31 juillet qui précède la tenue de l'événement. Aucune sanction écrite ne sera accordée avant que le paiement des honoraires de sanction ne soit reçu.

K1-105

L'association se réserve le droit d'annuler ou de révoquer une sanction après l'avoir accordée.

K1-106

Les formulaires d'inscription et les annonces doivent être envoyés par courriel au bureau national de PVC au moins 60 jours avant la date de chaque championnat, Coupe Canada ou sélection pour approbation. La distribution sera faite par courriel par le bureau national de PVC. L'annonce et le formulaire d'inscription seront également disponibles sur le site internet de PVC.

K1-107

Les programmes et les formulaires d'inscription pour toutes les rencontres sanctionnées par PVC doivent porter la mention suivante : « Sanctionnée par Patinage de vitesse Canada ».

K1-108

Aucun comité organisateur ne peut indiquer sur les formulaires d'inscription que la rencontre a été sanctionnée par PVC avant que les honoraires de sanction et le formulaire de sanction n'aient été reçus.

K1-109

Le formulaire de sanction doit être en la possession du coordonnateur de la rencontre qui doit pouvoir le fournir sur demande.

K1-110

Lorsqu'une sanction est accordée pour un championnat national, un championnat nord-américain ou un championnat d'un plus haut niveau, une vérification technique des installations et de l'équipement devra être menée par l'arbitre en chef ou par le représentant technique de l'association, et son approbation devra être donnée avant le début de la compétition.

INSCRIPTIONS**K2-100**

Seuls les patineurs enregistrés auprès de PVC en tant que patineurs de compétition ne seront autorisés à patiner dans le cadre des championnats nationaux. Tous les patineurs doivent présenter leur carte de membre PVC avant de pouvoir participer à une compétition sanctionnée ou le responsable de l'équipe doit présenter une lettre officielle de l'association-membre identifiant tous les participants avec leurs numéros de membre PVC. Si aucune de ces exigences n'est remplie, le double des coûts d'inscription devra être acquitté par le patineur pour lequel un formulaire, dûment complété, a été reçu. Si un formulaire d'inscription dûment complété n'a pas été reçu au moment fixé pour la fermeture des inscriptions, le patineur ne pourra pas patiner dans le cadre de ce championnat national.

K2-101

- a) Pour les championnats canadiens par catégories d'âge sur courte piste, chaque association-membre peut inscrire un maximum de quatre (4) patineurs dans les catégories cadet, juvénile, junior, intermédiaire et senior. Tous les compétiteurs à ces compétitions doivent fournir un temps de classement. Aucune inscription, que ce soit par la poste ou par téléphone, ne sera acceptée sans un temps de classement. Les membres de l'Équipe nationale sont exclus des quotas des associations-membre.
- b) Pour les championnats canadiens par catégories d'âge sur longue piste, chaque association-membre peut inscrire, dans chaque catégorie, un maximum de quatre (4) patineurs, ou plus de quatre (4) patineurs, jusqu'à un maximum de six (6), à la condition que tous les patineurs aient réalisé dans cette saison des temps se classant dans des limites de cinq pour cent (5 %) des records canadiens existants, dans au moins deux (2) des distances qui doivent être parcourues. L'un ou l'autre ou les deux temps de qualification pour ces cinq (5) ou six (6) patineurs peut avoir été réalisé à l'intérieur ou à l'extérieur. Les temps réalisés dans les anneaux extérieurs doivent tomber dans les 5 % du record extérieur, les temps réalisés dans les anneaux couverts doivent tomber dans les 5 % du record des anneaux couverts. Pour la première ronde de qualification de la première distance, il peut y avoir un maximum de deux patineurs par province.

Les temps de classement (2^e distance la plus courte) soumis pour le championnat canadien par catégories d'âge sur longue piste doivent représenter des temps de patinage à l'extérieur. Lorsqu'aucun temps de classement extérieur n'est fourni, le patineur sera classé après tous les autres patineurs.

K2-102

Pour le championnat canadien par distances individuelles et le championnat canadien junior sur longue piste, l'inscription doit être ouverte au nombre de patineurs que peuvent accepter efficacement les organisateurs de la rencontre et ce nombre est laissé à la discrétion du coordonnateur de la rencontre.

K2-103

Les inscriptions doivent se faire sur un formulaire d'inscription officiel vierge, portant le véritable nom du candidat, son âge, son adresse, le nom du club, le nom de l'association et le numéro d'enregistrement de PVC. Il est permis d'employer des pseudonymes, mais ils doivent être accompagnés du nom réel du candidat.

K2-104

Les inscriptions ne sont pas finalisées tant que les frais d'inscription ne sont pas payés au complet et que le formulaire, portant un numéro de membre valide de PVC, n'a pas été reçu.

K2-105

Les frais d'inscription pour les championnats de PVC, Coupes Canada et Sélections d'équipe nationale seront ceux établis, de temps à autre, par le Conseil d'administration.

K2-106

Pour toutes les compétitions énumérées en vertu du Règlement K1-100, les formulaires et les frais d'inscription doivent être envoyés et garantis par l'association-membre et doivent parvenir aux organisateurs sept (7) jours avant la tenue du championnat, et les inscriptions qui parviennent en retard seront majorées au double du tarif régulier, à la discrétion du coordonnateur de la compétition. Il est permis de s'inscrire par téléphone, télécopieur ou courriel, mais le paiement des frais d'inscription du patineur qui s'inscrit de cette façon doit être garanti par son association-membre. De plus, le montant versé aux organisateurs sera calculé conformément au nombre d'inscriptions reçues par les organisateurs et non pas conformément au nombre de compétiteurs qui ont participé à la compétition. Si une association-membre tient une compétition de sélection une semaine avant la tenue du championnat, une exemption sera consentie sans pénalité. Dans de tels cas, l'information doit être envoyée pour le lundi précédant le championnat.

K2-107

Pour le patineur qui ne se présente pas à une compétition, après s'être inscrit, les frais d'inscription ne seront pas remboursés et deviendront échus s'ils n'ont pas été acquittés. Cependant, un remboursement sera effectué seulement si le patineur ne participe pas à la compétition pour des raisons médicales et avec preuve du médecin à l'appui ou d'un professionnel de la santé à l'appui.

CATÉGORIES D'ÂGE POUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX**K3-100**

La catégorie d'un patineur sera déterminée par son âge au 30 juin précédant la compétition. La saison de patinage débute le 1^{er} juillet d'une année civile et prend fin le 30 juin de l'année civile suivante.

Catégories

| | |
|---------------|--|
| Cadet | 10-11 ans au 30 juin avant la compétition |
| Juvenile | 12-13 ans au 30 juin avant la compétition |
| Junior | 14-15 ans au 30 juin avant la compétition |
| Intermédiaire | 16-17 ans au 30 juin avant la compétition |
| Senior | 18 ans et plus au 30 juin avant la compétition |
| Maître 30 | 30-34 ans au 30 juin avant la compétition |
| Maître 35 | 35-39 ans au 30 juin avant la compétition |
| Maître 40 | 40-44 ans au 30 juin avant la compétition |
| Maître 45 | 45-49 ans au 30 juin avant la compétition |
| Maître 50 | 50-54 ans au 30 juin avant la compétition |
| Maître 55 | 55-59 ans au 30 juin avant la compétition |
| Maître 60 | 60-64 ans au 30 juin avant la compétition |
| Maître 65 | 65-69 ans au 30 juin avant la compétition |
| Maître 70 | 70-74 ans au 30 juin avant la compétition |
| Maître 75 | 75-79 ans au 30 juin avant la compétition |
| Maître 80 | 80-84 ans au 30 juin avant la compétition |
| Maître 85 | 85+ ans au 30 juin avant la compétition |

K3-101

Le Championnat national des maîtres de style olympique sera tenu par lui-même et ne sera pas combiné avec un autre championnat.

K3-102

- a) Pour les compétitions style olympique, un patineur senior est un patineur qui est âgé de 19 ans avant le 1^{er} juillet durant la saison de patinage au cours de laquelle la compétition se déroule. Un patineur junior est un patineur qui n'a pas atteint l'âge de 19 ans au 1^{er} juillet de la saison de patinage au cours de laquelle la compétition se déroule.
- b) Pour les Essais de l'Équipe nationale junior sur courte piste, un patineur junior est un patineur qui n'a pas atteint l'âge de 19 ans au 1^{er} juillet de la saison de patinage au cours de laquelle la compétition se déroule. Pour les compétitions internationales junior sur courte piste, un patineur doit avoir atteint l'âge de 14 ans avant le 1^{er} juillet précédant la compétition.

SAISON DE PATINAGE

| | Juin | | Juillet | | Catégorie du patineur |
|-----|------|----|---------|----|-----------------------|
| | 29 | 30 | 1 | 2 | |
| Âge | 18 | 18 | 18 | 19 | Junior |
| Âge | 18 | 18 | 19 | 19 | Junior |
| Âge | 18 | 19 | 19 | 19 | Senior |

K3-103

Dans le cadre de tout championnat national ou nord-américain par catégories d'âge, un patineur est restreint aux épreuves d'une catégorie d'âge particulière. Si un patineur participe à une compétition dans une catégorie d'âge particulière lors d'un championnat national ou nord-américain, ce patineur ne peut retourner dans une catégorie d'âge inférieure lors de prochains championnats. Cette dernière remarque ne s'applique pas aux épreuves pour les maîtres. Les épreuves sur longue piste et sur courte piste seront considérées comme des disciplines distinctes de sorte que le mouvement dans une discipline n'aura aucun effet sur l'autre discipline.

Les patineurs juniors, intermédiaires et juvéniles peuvent patiner dans le cadre de toute compétition de style olympique sanctionnée et retourner dans la catégorie d'âge inférieure sans pénalité.

Tout patineur, peu importe son âge, peut participer à la compétition dans le cadre de toute épreuve Open sur courte piste, et retourner patiner dans sa catégorie d'âge appropriée lors d'un championnat national ou nord-américain par catégories d'âge sans aucune pénalité.

MÉDAILLES ET PRIX RELATIFS AUX CATÉGORIES**K4-100**

Les médailles pour tous les championnats nationaux doivent être achetées par le comité organisateur directement du Bureau national.

K4-101

Il doit y avoir trois médailles pour chaque épreuve finale y compris les Relais et les Poursuites lors des championnats nationaux : une médaille d'or pour la première place, une médaille d'argent pour la deuxième place et une médaille de bronze pour la troisième place.

K4-102

S'il y a égalité pour la première place, on accorde alors deux médailles d'or à ces athlètes et une médaille de bronze au suivant. S'il y a égalité pour la deuxième place, les deux patineurs reçoivent des médailles d'argent et on n'accorde pas de médaille de bronze. S'il y a égalité, pour les 1^{ère} et 2^e places, on accorde alors deux médailles d'or et deux de bronze aux quatre patineurs. S'il n'y a pas égalité pour la 1^{ère} ou la 2^e place, mais égalité pour la troisième, des médailles de bronze seront accordées à ces derniers.

K4-103

Un champion de catégorie dans le cadre d'un championnat sur courte piste et dans le cadre d'un championnat départ de groupe sur longue piste sera décidé sur une base des points accumulés dans les épreuves individuelles. Le système des points globaux qui sera utilisé se trouve ci-dessous.

POINTS FINAUX

| Rang | Points | Rang | Points | Rang | Points | Rang | Points | Rang | Points |
|-----------------|--------|-----------------|--------|-----------------|--------|-----------------|--------|-----------------|--------|
| 1 ^{er} | 1000 | 11 ^e | 130 | 21 ^e | 23 | 31 ^e | 13 | 41 ^e | 3 |
| 2 ^e | 816 | 12 ^e | 106 | 22 ^e | 22 | 32 ^e | 12 | 42 ^e | 2 |
| 3 ^e | 666 | 13 ^e | 86 | 23 ^e | 21 | 33 ^e | 11 | 43 ^e | 1 |
| 4 ^e | 543 | 14 ^e | 70 | 24 ^e | 20 | 34 ^e | 10 | Autres | 1 |
| 5 ^e | 443 | 15 ^e | 57 | 25 ^e | 19 | 35 ^e | 9 | | |
| 6 ^e | 362 | 16 ^e | 46 | 26 ^e | 18 | 36 ^e | 8 | | |
| 7 ^e | 295 | 17 ^e | 37 | 27 ^e | 17 | 37 ^e | 7 | | |
| 8 ^e | 241 | 18 ^e | 30 | 28 ^e | 16 | 38 ^e | 6 | | |
| 9 ^e | 196 | 19 ^e | 25 | 29 ^e | 15 | 39 ^e | 5 | | |
| 10 ^e | 160 | 20 ^e | 24 | 30 ^e | 14 | 40 ^e | 4 | | |

Égalité pour la 1^{ère} place

1000 points chacun, suivant 666 points

Égalité pour la 2^e place

816 points chacun, suivant 543 points

Égalité pour la 3^e place

666 points chacun, suivant 443 points

Égalité pour la 4^e place

543 points chacun, suivant 362 points, etc.

K4-104

Des prix globaux convenables par catégorie doivent être achetés par le comité organisateur pour chaque champion de catégorie. Si une catégorie compte moins de trois participants, aucun prix global ne sera attribué. Lorsqu'il y a égalité entre deux patineurs pour les champions de catégorie, les prix doivent être reproduits en double. Lorsqu'il y a égalité entre trois ou quatre patineurs, etc., les compétiteurs doivent patiner la distance moyenne, s'il s'agit d'un nombre impair d'épreuves, ou la plus courte distance des deux distances moyennes, s'il s'agit d'un nombre pair d'épreuves. Le gagnant de cette épreuve est le champion de la catégorie. Dans la mesure du possible, l'exécution de ces distances doit se faire immédiatement après la fin de la rencontre.

K4-105

Lors des compétitions de la Coupe du Canada, les patineurs senior et junior peuvent être jumelés. Les prix pour les gagnants de la Coupe du Canada seront remis par distance seulement. Les prix pour les patineurs junior seront remis à partir des points totaux pour les distances junior.

Lors du championnat national senior sur longue piste, les médailles sont remises aux trois meilleurs patineurs par course et aux 3 meilleurs patineurs globaux au niveau du total des points pour les femmes et les hommes.

Lors du championnat national junior sur longue piste, les patineurs junior doivent se mesurer aux patineurs junior dans toutes les distances junior officielles. Des prix seront remis aux 3 meilleurs patineurs dans chaque course et aux 3 meilleurs patineurs globaux au niveau du total des points pour les femmes et les hommes.

PROCÉDURES DE RAPPORT**K5-100**

Il incombe à l'association-membre ou au club parrain dans le cadre de toutes les compétitions inscrites au Règlement K1-100 de préparer la série complète des feuilles de résultats de la compétition et de les faire parvenir à tous les clubs concernés, à toutes les associations-membre et à l'Adjoint des programmes sportifs de PVC, au plus tard quatorze (14) jours après la rencontre. Le protocole doit comprendre le nom et les renseignements pertinents pour le coordonnateur de la rencontre. Les protocoles pour la série de la Coupe du Canada et toute rencontre de classement national devraient placer les juniors sur une liste distincte ou les indiquer de quelque façon dans le protocole.

K5-101

Le représentant officiel de PVC et le coordonnateur de la rencontre devront, dans un délai de trente (30) jours de la fin de la compétition, envoyer un rapport sur le déroulement de la compétition au président du comité des compétitions de PVC. Une liste des officiels de la compétition doit accompagner le rapport du coordonnateur de la compétition.

PROGRAMME**K6-100**

Championnat canadien par distances individuelles

Hommes: 500m x 2, 1000m, 1500m, 5000m, 10,000m

Femmes: 500m x 2, 1000m, 1500m, 3000m, 5000m

Les distances pour le Championnat canadien par distances individuelles sont déterminées de temps à autre par le Comité de la haute performance longue piste et sont publiées dans le Bulletin de la haute performance.

Des médailles de championnat canadien sont remises pour chaque distance.

Championnat canadien des maîtres

Hommes : 500m, 1000m, 1500m, 3000m

Femmes : 500m, 1000m, 1500m, 3000m

Femmes (70+) : 500m, 1000m, 1500m

Championnat canadien junior sur longue piste

Hommes : 500m, 1500m, 3000m, 5000m

Femmes : 500m, 1000m, 1500m, 3000m

Des médailles de championnat canadien sont remises pour chaque distance.

K6-101

Championnat canadien par catégories d'âge sur longue piste :

| | |
|--|--|
| Maître – hommes et femmes | 500, 1000, 1500, plus une des trois ou le 3000m |
| Senior – hommes et femmes | 500, 1000, 1500, 3000m |
| Intermédiaire – hommes et femmes | 500, 1000, 1500, 3000m |
| Junior – hommes et femmes | 500, 1000, 1500, 3000m |
| Juvenile – garçons et filles | 300, 500, 1000, 1500m |
| Cadet – garçons et filles | 300, 500, 800, 1000m |
| Cadet et Juvenile (combiné garçons et filles) | Open 3000m |
| Junior, Intermédiaire et Senior (combiné hommes et femmes) | Open 5000m |

Une fois la compétition officielle par catégories d'âge complétée, tous les patineurs Cadet et Juvenile (garçons et filles) sont admissibles pour patiner le 3000m ouvert. Tous les patineurs Junior, Intermédiaire, Senior et Maître (garçons et filles) sont admissibles pour patiner le 5000m ouvert, qui sera connu sous le vocable du Dave Thomson Memorial 5000m. Aucun point ne sera accordé pour ces épreuves.

Au cas où le temps ou les conditions (p.ex. température) rendent impossible la tenue de vagues et de finales pour les distances les plus longues à une compétition longue piste départ en groupe, les compétiteurs seront classés pour les finales en fonction de leur performance dans la compétition actuelle. Le classement pour la distance finale sera basé sur les temps les plus rapides de toutes les finales déjà courues. La principale finale se tiendra en dernier, la finale secondaire aura lieu en avant-dernier, etc.

Maîtres – hommes et femmes (Style olympique) 500, 1000, 1500, 3000m

K6-102

Championnat canadien par catégories d'âge sur courte piste

| | |
|----------------------------------|-------------------------|
| Senior – hommes et femmes | 500, 1000, 1500, 3000 m |
| Intermédiaire – hommes et femmes | 500, 1000, 1500, 3000 m |
| Junior – hommes et femmes | 500, 777, 1000, 1500 m |
| Juvenile – garçons et filles | 500, 666, 777, 1000 m |
| Cadet – garçons et filles | 333, 500, 666, 777 m |

Championnat canadien ouvert sur courte piste

Catégorie ouverte – hommes et femmes

Les distances pour le championnat canadien ouvert et les Essais 1 sont celles qui sont déterminées de temps à autre par le Comité de la haute performance – courte piste et

publiées dans le Bulletin du Comité de la haute performance.

K6-103

Les compétitions des associations-membre en relais se tiendront dans le cadre du championnat canadien par catégories d'âge sur courte piste et chaque association-membre peut y faire participer deux équipes de garçons et deux équipes de filles dans chacune des catégories suivantes :

- a) Équipes de relais cadet/juvénile avec quatre patineurs composée au moins d'un patineur cadet et d'un patineur juvénile;
- b) Équipes de relais junior/intermédiaire/senior avec quatre patineurs de catégorie junior, intermédiaire et senior composée au moins d'un patineur junior et d'un patineur intermédiaire.

Il ne doit pas y avoir une course à relais dans une catégorie dans laquelle une seule association-membre a inscrit une équipe ou des équipes.

Des records seront tenus pour les quatre épreuves de relais. Des médailles officielles de PVC seront remises pour les courses à relais.

Distances pour les courses à relais :

| | |
|---------------------------------|-------|
| Cadet et juvénile | 1500m |
| Junior, intermédiaire et senior | 3000m |

Aucun patineur ne peut être membre de plus d'une équipe de relais dans un championnat national donné. Les courses de relais doivent se dérouler conformément aux règlements de l'I.S.U.

Lorsqu'un patineur qui a un problème auditif participe à une course de relais, un drapeau rouge et un coup de pistolet doivent être utilisés pour signaler qu'il ne reste que 3 tours pour l'équipe de tête.

Dans le cadre des épreuves de relais lors du Championnat canadien par catégories d'âge sur courte piste, il y aura des vagues éliminatoires avec qualifications aux finales pour toutes les épreuves de relais. Les vagues et les finales ne seront pas courues dans la même journée. Le classement pour les vagues se fera en fonction des sur les temps cumulatifs aux 500m des quatre patineurs les plus rapides soumis sur le formulaire d'inscription de l'équipe de relais. Chaque équipe peut compter 5 membres inscrits sur le formulaire d'inscription.

DURÉE DES COMPÉTITIONS

K8-100

Pour le championnat canadien senior sur longue piste, le championnat canadien junior sur longue piste et les Coupes Canada, les formats sont déterminés par le Comité de la haute performance sur longue piste avant la tenue de l'événement, tel que décrit dans les Bulletins sur la haute performance. On y retrouve les distances à parcourir, le format de la course et les classements requis pour toutes les compétitions précitées.

Format recommandé pour l'ordre des courses :

Pour le championnat canadien par catégories d'âge sur longue piste, le format sera :

| | | |
|----------|---------------------------|-------------------------|
| Samedi | 2 ^e distance | 3 ^e distance |
| Dimanche | 1 ^{ère} distance | 4 ^e distance |

L'ordre des courses pour chaque jour peut être déterminé par le coordonnateur de la compétition, en consultation avec l'arbitre en chef et le représentant du comité de développement des compétitions.

DÉFINITION DU PATINEUR AMATEUR

K9-100

Le patineur amateur est celui défini en vertu du règlement 102 de l'ISU, reproduit sous forme d'annexe dans ces Procédés et Règlements.

ENTRAINEURS

K11-100

Dans le cadre de tous les championnats nationaux et des compétitions nationales de classification, la liste des entraîneurs fournie par les associations-membre doit parvenir au coordonnateur de rencontre avant la compétition. Tous les entraîneurs doivent être dûment certifiés au niveau 2 pour le patinage de vitesse. Les entraîneurs qui ne sont pas complètement certifiés au niveau 2 ne seront pas admis au banc des entraîneurs et/ou sur la surface glacée, et ne pourront pas parler à l'arbitre. Les entraîneurs attestés de niveau 2 recevront une carte d'entraîneur laquelle devra être portée visiblement pendant qu'ils sont au banc des entraîneurs. Lorsqu'une association-membre n'a pas ou ne peut envoyer un entraîneur attesté de niveau 2, elle peut présenter une demande d'exemption à ce règlement. Une telle demande doit être présentée au bureau national dans les trente (30) jours précédant le premier jour de la compétition.

DIVERS

K12-100

Il n'est pas tenu d'offrir un banquet dans le cadre des championnats de PVC.

K12-101

Pour toutes les compétitions extérieures, le guide de températures qui se trouve à l'Annexe B6 sera utilisé afin de déterminer si les conditions météorologiques au moment de la compétition et telles que décrites à l'Annexe B6 sont appropriées pour que les courses débutent ou se poursuivent. Pour les compétitions de classement, championnat et autres compétitions énumérées dans le Bulletin de la haute performance, le Jury de la haute performance, tel que défini dans le Bulletin, si présent, déterminera si les conditions décrites dans le guide de températures sont présentes. Si le Jury de la haute performance n'est pas présent et pour toute autre compétition sanctionnée, l'arbitre en chef s'occupera de déterminer le tout et agira en conséquence.

B – COMPÉTITIONS AUTRES QUE LES CHAMPIONNATS NATIONAUX**SANCTIONS****K20-100**

Une sanction de Patinage de vitesse Canada peut être obtenue aussi pour des compétitions autres que les championnats nationaux à condition que celles-ci respectent les règlements de l'association.

- a) les patineurs canadiens doivent détenir un titre de membre Compétition 1 auprès de PVC;
- b) les autres participants doivent être membres d'une organisation nationale d'un pays membre de l'ISU;
- c) un minimum de trois distances, dans chaque catégorie, doit être inclus au programme.

Une sanction est aussi disponible pour les compétitions d'habiletés pourvu que les règlements de l'association, autres que les sections K22-100 et K22-101 soient respectés. Une compétition d'habiletés se définit comme une compétition au cours de laquelle le classement se fait principalement sur les habiletés. Il faut préciser que les temps de classement ont préséance, pour fins de classement, sur le sexe et l'âge. Lors des compétitions d'habiletés, les patineurs de différentes catégories d'âge et de sexe peuvent être regroupés.

COMPÉTITIONS POUVANT ÊTRE SANCTIONNÉES**K20-101**

Les compétitions provinciales et internationales organisées par les associations-membres peuvent recevoir une sanction nationale pour fins de records, sauf pour les compétitions d'habiletés tel que défini à la section K20-100 B et en vertu du règlement U2-103. Des sanctions peuvent être accordées aux clubs ou associations-membre organisateurs pour la tenue de compétitions ouvertes ou fermées de courte piste ou longue piste. Le club ou l'association-membre organisateur doit soumettre sa demande à PVC au moins quatorze (14) jours avant la tenue de la compétition, le tout étant accompagné du paiement des frais de sanction appropriés.

Au moins 1/3 de toutes les compétitions sanctionnées par PVC dans une province doivent être ouvertes aux patineurs des autres provinces. Pour qu'une telle sanction soit valide, les formulaires d'inscription doivent également être envoyés aux associations-membre provinciales/territoriales au moins dix (10) jours avant la tenue de la compétition.

CATÉGORIES D'ÂGE**K21-100**

La catégorie de course d'un patineur sera déterminée par son âge au 30 juin précédant la compétition. La saison commence le 1^{er} juillet d'une année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

| | |
|----------|---|
| Cadet | 10-11 ans le 30 juin précédant la compétition |
| Juvenile | 12-13 ans le 30 juin précédant la compétition |

| | |
|---------------|--|
| Junior | 14-15 ans le 30 juin précédant la compétition |
| Intermédiaire | 16-17 ans le 30 juin précédant la compétition |
| Senior | 18 ans et plus le 30 juin précédant la compétition |
| Maître 30 | 30-34 ans le 30 juin précédant la compétition |
| Maître 35 | 35-39 ans le 30 juin précédant la compétition |
| Maître 40 | 40-44 ans le 30 juin précédant la compétition |
| Maître 45 | 45-49 ans le 30 juin précédant la compétition |
| Maître 50 | 50-54 ans le 30 juin précédant la compétition |
| Maître 55 | 55-59 ans le 30 juin précédant la compétition |
| Maître 60 | 60-64 ans le 30 juin précédant la compétition |
| Maître 65 | 65-69 ans le 30 juin précédant la compétition |
| Maître 70 | 70-74 ans le 30 juin précédant la compétition |
| Maître 75 | 75-79 ans le 30 juin précédant la compétition |
| Maître 80 | 80-84 ans le 30 juin précédant la compétition |
| Maître 85 | 85 ans et plus le 30 juin précédant la compétition |

Patinage de style olympique :

Junior – 18 ans et moins au 30 juin précédant la compétition

Senior – 19 ans et plus au 30 juin précédant la compétition

Pour de plus amples explications – voir K3-102

| | |
|---------|--------------------|
| Maîtres | (1) 30 ans et plus |
| | (2) 40 ans et plus |
| | (3) 50 ans et plus |
| | (4) 60 ans et plus |
| | (5) 70 ans et plus |

PROGRAMMES

K22-100

A) Compétitions de départ en groupe sur longue piste

Les distances approuvées pour chaque catégorie sont les suivantes :

| | |
|--|---|
| Maîtres – hommes | 500, 1000, 1500m plus l'une des trois distances ou le 3000m |
| Maîtres – femmes | 500, 1000, 1500m plus l'une des trois distances ou le 3000m |
| Senior – hommes et femmes | 500, 1000, 1500, 3000m |
| Intermédiaire – hommes et femmes | 500, 1000, 1500, 3000m |
| Junior – hommes et femmes | 500, 1000, 1500, 3000m |
| Juvenile – garçons et filles | 300, 500, 1000, 1500m |
| Cadet – garçons et filles | 300, 500, 800, 1000 m |
| Patineurs cadet et juvénile | Open 3000m (facultatif) |
| Junior, intermédiaire, senior et maîtres | Open 5000m (facultatif) |
| Patineurs maîtres | Open 3000m (facultatif) |

Les épreuves Open 5000m et Open 3000m peuvent se tenir à la fin de la compétition officielle.

Les Minimes et les Benjamins peuvent être inscrits au programme, à la discrétion du club organisateur. Les distances recommandées sont les suivantes :

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Minimes – garçons et filles | 100, 200, 300, 400m |
| Benjamins – garçons et filles | 200, 300, 400, 600m |

B) Compétitions sur longue piste, style olympique

Les distances approuvées pour chaque catégorie se lisent comme suit :

| | |
|------------------|--|
| Junior – hommes | 500, 1500, 3000, 5000m |
| Junior – femmes | 500, 1000, 1500, 3000m |
| Senior – hommes | 500, 1000, 500, 1000m (Sprint) 500, 1500, 3000, 5000m (toutes distance court) 500, 1500, 5000, 10000m (toutes distance longue) |
| Senior – femmes | 500, 1000, 500, 1000m (Sprint) 500, 1000, 1500, 3000m (toutes distance court) 500, 1500, 3000, 5000m (toutes distance longue) |
| Maîtres – homes | 500, 1000, 1500, 3000m |
| Maîtres – femmes | 500, 1000, 1500, 3000m |

Des récompenses seront présentées en fonction des points totaux (samelag).

Le Sprint 100m peut être ajouté pour les catégories d'âge suivantes :

Junior – Homme/Femme

Senior – Homme/Femme

L'inclusion du Sprint 100m est à la discrétion du comité organisateur. Il ne devrait pas compter pour le total des points.

La Poursuite par équipe peut être ajoutée pour les catégories d'âge suivantes :

Femmes junior / Femmes senior – poursuite de 6 tours

Hommes junior / Hommes senior – poursuite de 8 tours

L'inclusion de la Poursuite par équipe est à la discrétion du comité organisateur. Il ne devrait pas compter pour le total des points.

C) Compétitions sur courte piste

Les distances approuvées pour chaque catégorie sont les suivantes :

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| Maîtres – hommes et femmes | 500, 777, 1000, 1500m |
| Senior – hommes et femmes | 500, 1000, 1500, 3000m |
| Intermédiaire – hommes et femmes | 500, 1000, 1500, 3000m |
| Junior – hommes et femmes | 500, 777, 1000, 1500m |
| Juvenile | 500, 666, 777, 1000m |
| Cadet | 333, 500, 666, 777m |

Les Minimes et les Benjaminss peuvent être inscrits au programme, à la discrétion du club organisateur. Les distances recommandées sont les suivantes :

| | |
|-----------|----------------------|
| Minimes | 111, 222, 333, 500m |
| Benjamins | 222, 333, 500, 666 m |

K22-101

À la discrétion du coordonnateur de la compétition, l'épreuve 3000m peut être limitée aux huit (8) premiers patineurs (plus égalités).

ENVOI DES RÉSULTATS**K23-100**

L'association-membre ou le club organisateur d'une compétition sanctionnée par PVC doit présenter, dans les quatorze (14) jours qui suivent la rencontre, un jeu complet de résultats à chaque association-membre et à l'Adjoint des programmes sportifs de PVC.

ACTIVITÉS COMBINÉES**K24-100**

Des compétitions de patinage de vitesse sanctionnées par PVC peuvent se tenir parallèlement à des épreuves de patinage artistique, de danse sur glace ou à des carnivals à la condition que les règlements de PVC soient respectés.

FORMULAIRES D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ**K25-100**

Les formulaires d'inscription vierges pour toutes les compétitions sanctionnées par PVC doivent comprendre la formule d'exonération de responsabilité suivante :

Considérant l'éventualité de l'acceptation de ma demande, je renonce, par la présente, pour moi-même, mes héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, à tous les droits et les réclamations, pour dommages subis contre _____, ses agents, administrateurs ou membres, pour toute blessure dont je pourrais être victime lors de la compétition qui aura lieu le _____ (date) à _____.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et mon sceau en ce _____ jour de _____ 20__.

Signature du participant : _____

Numéro de membre : _____

Adresse : _____

Le formulaire vierge d'exonération de responsabilité qui figure sur le formulaire d'inscription doit préciser (et renoncer à toutes réclamations contre) Patinage de vitesse Canada, l'association-membre provinciale (_____), le club et (autres organisations concernées), leurs agents, administrateurs ou membres _____.

K26-100

S'il est nécessaire, à cause d'un trop grand nombre d'inscriptions, le coordonnateur de la rencontre peut répartir les courses sur une période de trois jours dans la mesure où l'ordre établi des distances est respecté. L'ordre accepté des distances pour le départ

en groupe est des deux distances du milieu au cours de la première journée, suivies de la plus longue distance et de la plus courte distance le deuxième jour. L'ordre de déroulement, à chaque jour, est laissé à la discrétion du comité organisateur de la rencontre.

C- CHAMPIONNATS NORD-AMÉRICAINS

Conformément aux articles de l'Accord conclu entre U. S. Speedskating (USS) et Patinage de vitesse Canada, il devrait se tenir, dans la mesure du possible, chaque année une compétition sur longue piste, courte piste et une compétition de marathon pour déterminer les meilleurs patineurs aux États-Unis et au Canada. La durée du Championnat longue piste sera restreinte à deux jours de compétition. La durée du Championnat courte piste n'excédera pas trois jours. En l'absence de tout règlement applicable dans les articles de l'Accord conclu entre USS ou PVC, les règlements relatifs à la tenue de compétition de l'association hôteesse seront en vigueur. Au mois de mai 2002, U. S. Speedskating confirmait qu'il respecterait cette Alliance.

SANCTIONS

K40-100

Les demandes de sanctions pour la tenue de championnats nord-américains de patinage de vitesse sur courte piste, longue piste ou marathon doivent être adressées à l'USS et PVC au plus tard le 31 juillet de la saison courante de patinage de vitesse.

DROITS DE SANCTION

K41-100

Les droits de sanction pour les championnats nord-américains de patinage de vitesse (courte piste, longue piste et marathon) seront établis par le Conseil d'administration et payables à PVC (pour toutes les épreuves de championnats nord-américains tenues au Canada) au plus tard le 31 juillet de la saison courante de patinage de vitesse.

Quand les championnats nord-américains sur courte piste et sur longue piste seront tenus au Canada, PVC paiera un minimum de 50 % des frais de déplacement de l'arbitre et du starter. Le comité organisateur sera responsable des autres dépenses, s'il y a lieu, pour repas et logement de l'arbitre et du starter, ainsi que des installations requises pour l'organisation générale de la compétition, incluant les dépenses des autres officiels, excluant l'arbitre adjoint et le starter adjoint qui seront fournis par les États-Unis.

INSCRIPTIONS

K42-100

Les inscriptions sont ouvertes à tous les patineurs approuvés des pays membres de l'ISU. Tous les renseignements sur la compétition et les formulaires d'inscription doivent être envoyés au comité organisateur.

K42-101

Toutes les inscriptions à un championnat nord-américain doivent être approuvées par les associations provinciales/territoriales, celles des États ou par l'association nationale

et doivent être signées par le président ou le secrétaire de ces associations. Les inscriptions des autres pays membres de l'ISU doivent être approuvées par le président ou le secrétaire de l'association-membre de l'ISU.

K42-102

Les coûts d'inscription pour un championnat nord-américain tenu au Canada seront le montant approuvé par le Conseil d'administration.

K42-103

Chaque association-membre de l'United States Speedskating et chaque association-membre de PVC peut inscrire un maximum de quatre (4) patineurs dans chacune des catégories inscrites aux championnats nord-américains de patinage de vitesse sur courte piste. Ces patineurs seront classés, sur leur formulaire d'inscription, suivant le rang qu'ils occupent selon la catégorie d'âge au sein de leur association-membre respective. Les associations-membres fourniront les temps précis pour faciliter la répartition des patineurs.

NOTE : Les membres de l'Équipe nationale sont exempts des quotas provinciaux/d'associations.

K42-104

L'association qui organise un championnat nord-américain aura le privilège de faire participer deux patineurs additionnels de son association dans chaque catégorie.

K42-105

Le champion qui défend son titre dans chaque catégorie pourra, alors qu'il fait toujours partie de cette catégorie, s'inscrire à un championnat nord-américain en qualité de participant supplémentaire, en plus du nombre de patineurs permis au niveau de son association.

K42-106

Les inscriptions doivent se faire sur le formulaire officiel d'inscription sur lequel seront inscrits le nom réel du candidat, son âge, son adresse, le nom du club et de l'association et son numéro d'enregistrement ou de membre. L'emploi de pseudonyme est permis mais il doit être accompagné du nom réel du candidat.

K42-107

Les inscriptions doivent être reçues 7 jours avant le début prévu de la compétition. Les inscriptions ne seront pas reçues ou acceptées jusqu'à ce que les frais d'inscription soient acquittés en entier et que le numéro d'inscription national ou provincial/territorial du patineur (déterminé par PVC, USS ou un autre pays membre de l'ISU) ne soit indiqué sur le formulaire officiel d'inscription.

Si une association membre tient une compétition de sélection une semaine avant la compétition pour le Championnat, une exception sera faite sans pénalité. Dans de tels cas, les renseignements doivent être envoyés avant midi le lundi précédant la tenue du Championnat.

L'organisation hôte peut demander des frais d'inscription doubles pour les inscriptions tardives.

K42-108

Le formulaire d'inscription pour le championnat nord-américain sur courte piste doit comprendre le règlement N4-103 de PVC étant donné que les exigences relatives à l'équipement sont différentes de celles des États-Unis.

CATÉGORIES D'ÂGE**K43-100**

Pour les compétitions de patinage de vitesse, l'âge du patineur est l'âge qu'il atteint avant le 1^{er} juillet de la saison de patinage au cours de laquelle la compétition ou la rencontre a lieu. Aux fins du présent article, la saison de patinage commence le 1^{er} juillet d'une année civile et se termine le 30 juin de l'année civile suivante.

Groupe d'âge pour les compétitions de longue piste, courte piste et marathon nord-américaines:

En courte piste, les catégories d'âge seront (voir exemple en K3-102):

| | |
|---------------|----------------|
| Cadet | 10-11 ans |
| Juvenile | 12-13 |
| Junior | 14-15 |
| Intermédiaire | 16-17 |
| Senior | 18 ans et plus |
| Maîtres | 30-34 |
| Maîtres | 34-39 |
| Maîtres | 40-44 |
| Maîtres | 45-49 |
| Maîtres | 50-54 |
| Maîtres | 55-59 |
| Maîtres | 60-64 |
| Maîtres | 65-69 |
| Maîtres | 70-74 |
| Maîtres | 75-79 |
| Maîtres | 80-84 |
| Maîtres | 85 ans et plus |

En longue piste, les catégories d'âge seront :

| | |
|----------|----------------|
| Senior | 19 ans et plus |
| Junior A | 17-18 |
| Junior B | 15-16 |
| Junior C | 13-14 |

Pour le marathon, les catégories d'âge seront :

| |
|-----------------|
| 29 ans et moins |
| 30-49 ans |
| 50 ans et plus |

K43-101

La tenue de courses hors-concours pour les minimes (6 et 7 ans) et les benjamins (8 et 9 ans) est permise à la discrétion des organisateurs de la rencontre.

MÉDAILLES

K44-100

Les médailles officielles pour les championnats nord-américains seront fournies par l'agence, le club ou l'association qui a reçu la sanction pour organiser ce championnat. (Lorsque le championnat se tient aux États-Unis, les médailles seront fournies par United States Speedskating).

Les médailles officielles pour les championnats nord-américains peuvent être commandées en communiquant avec l'Adjoint des programmes sportifs au bureau national de PVC.

K44-101

Il doit y avoir trois prix pour chaque épreuve finale, y compris les relais, lors d'un championnat nord-américain :

Premier prix : médaille d'or
Deuxième prix : médaille d'argent
Troisième prix : médaille de bronze

K44-102

S'il y a égalité pour la première place, il faut alors accorder deux médailles d'or et une de bronze.

K44-103

S'il y a égalité pour la première place et la deuxième place dans la même épreuve, il faut accorder des médailles d'or et de bronze aux quatre patineurs respectivement.

MÉDAILLONS

K44-104

Les médaillons nord-américains doivent être accordés aux gagnants de chaque catégorie. Au Canada les médaillons pour les compétitions nord-américaines doivent être achetés par le comité organisateur auprès du bureau national de PVC. Lorsque le championnat se déroule aux États-Unis, les médaillons seront fournis par USS.

Afin qu'une catégorie reçoive un médaillon, elle doit comporter au moins trois participants. Si une catégorie en compte moins de trois, alors le tout se déroulera comme une catégorie hors-concours et/ou combinée avec d'autres catégories.

Dans le cadre du championnat Marathon nord-américain, seulement deux médaillons nord-américains seront attribués, soit un au plus rapide patineur de toute catégorie, et un à la plus rapide patineuse de toute catégorie. Les gagnants seront les athlètes avec les temps cumulatifs les plus rapides sur les deux distances de championnat.

ENVOI DES RÉSULTATS

K45-100

Il incombe à l'association qui organise la rencontre de préparer, au plus tard quatorze

(14) jours après celle-ci, la série complète des feuilles de résultat et d'en faire parvenir des copies directement, ou par l'intermédiaire des associations-membre, aux clubs participants et au bureau national de PVC et de US Speedskating.

De plus, l'association ou le club qui reçoit une telle sanction doit faire parvenir une série complète des résultats à l'Adjoint des programmes sportifs de PVC et au président du comité des records de US Speedskating, ainsi que la certification des dimensions de la piste reçue du responsable de la piste.

K45-101

Les représentants officiels de PVC et de US Speedskating et le coordonnateur de la rencontre (lorsque la rencontre se tient au Canada) doivent, dans un délai de trente (30) jours après la fin de la rencontre, faire parvenir leurs rapports sur le déroulement du championnat au président du comité des compétitions de PVC et à US Speedskating.

PROGRAMME DE PATINAGE SUR LONGUE PISTE

K46-100

La compétition se tiendra début février, et durera trois jours. La compétition devra reconnaître les patineurs dans les catégories suivantes, utilisant le format Olympique (métrique) :

| | |
|----------|----------------|
| Senior | 19 ans et plus |
| Junior A | 17-18 |
| Junior B | 15-16 |
| Junior C | 13-14 |

Distances

2 x 500, 2 x 1000, 1500, 3000 Femmes, 3000m Junior Hommes, 5000 Hommes

Poursuite – Hommes 8 tours, 3-4 patineurs par équipe

Poursuite – Femmes 6 tours, 3-4 patineuses par équipe

Chaque pays peut inscrire jusqu'à deux équipes de poursuite senior hommes et deux équipes de poursuite senior femmes, ainsi que deux équipes junior hommes et deux équipes junior femmes (catégories junior combinées de l'ISU) c.-à-d. au total, 4 équipes masculines et 4 équipes féminines par pays.

PROGRAMME DE PATINAGE SUR COURTE PISTE DÉPART EN GROUPE

K47-100

Liste des catégories et des courses

Départ en groupe

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| Cadet – garçons et filles | 333, 500, 666, 777m |
| Juvenile – garçons et filles | 500, 666, 777, 1000m |
| Junior – hommes et femmes | 500, 777, 1000, 1500m |
| Intermédiaire – hommes et femmes | 500, 1000, 1500, 3000m |
| Senior – hommes et femmes | 500, 1000, 1500, 3000m |
| Maîtres 1 (30-39 ans) | 500, 777, 1000, 1500m |
| Maîtres 2 (40-49) | 500, 777, 1000, 1500m |
| Maîtres 3 (50-59) | 500, 777, 1000, 1500m |

| | |
|----------------------------|-----------------------|
| Maîtres 4 (60-69) | 500, 777, 1000, 1500m |
| Maîtres 5 (70 ans et plus) | 500, 777, 1000, 1500m |

Les concurrents qui s'inscrivent à une compétition nord-américaine sur courte piste doivent participer à toutes les épreuves de leur catégorie d'âge s'ils veulent être considérés pour le championnat de leur catégorie.

K47-101

Dans la mesure du possible, une catégorie internationale comprenant les équipes nationales du Canada, des États-Unis et d'autres pays invités sera incluse dans les championnats nord-américains sur courte piste. Les distances patinées seront conformes aux distances du championnat du monde sur courte piste.

Les points accumulés par tous les patineurs canadiens et américains, y compris ceux obtenus dans la catégorie internationale, seront utilisés pour l'obtention du trophée de l'American Skating Union soulignant l'excellence générale de cette rencontre.

K47-102

Les courses à relais sont des compétitions pour fins de médailles lors des championnats nord-américains sur courte piste. On ne tiendra pas compte des points obtenus en déterminant les gagnants des catégories. Chaque association-membre peut inscrire deux (2) équipes masculines et deux (2) équipes féminines dans chacune des catégories suivantes :

- Équipe de relais cadet/juvénile quatre membres avec au moins un patineur cadet et un patineur juvénile;
- Équipe de relais junior, intermédiaire et senior quatre membres avec au moins un patineur junior;
- Il n'y aura pas d'équipes combinées d'associations-membres ou d'associations.

Distances des courses à relais :

- cadet et juvénile : 1500 mètres
- junior, intermédiaire et senior : 3000 mètres

K47-103

Il faut au moins tenir une finale par catégorie au cours de la première journée de tout championnat nord-américain.

POINTAGE**K48-100**

Toutes les épreuves du championnat doivent être déterminées par le plus grand nombre de points remportés dans toutes les épreuves finales par un des participants.

K48-101

Les champions de catégorie seront déterminés en tenant compte des points accumulés obtenus dans les épreuves individuelles. Le système de tous les points sera utilisé au Canada et aux États-Unis. Il se trouve ci-dessous.

POINTS FINAUX

| Rang | Points | Rang | Points | Rang | Points | Rang | Points | Rang | Points |
|-----------------|--------|-----------------|--------|-----------------|--------|-----------------|--------|-----------------|--------|
| 1 ^{er} | 1000 | 11 ^e | 130 | 21 ^e | 23 | 31 ^e | 13 | 41 ^e | 3 |
| 2 ^e | 816 | 12 ^e | 106 | 22 ^e | 22 | 32 ^e | 12 | 42 ^e | 2 |
| 3 ^e | 666 | 13 ^e | 86 | 23 ^e | 21 | 33 ^e | 11 | 43 ^e | 1 |
| 4 ^e | 543 | 14 ^e | 70 | 24 ^e | 20 | 34 ^e | 10 | Autres | 1 |
| 5 ^e | 443 | 15 ^e | 57 | 25 ^e | 19 | 35 ^e | 9 | | |
| 6 ^e | 362 | 16 ^e | 46 | 26 ^e | 18 | 36 ^e | 8 | | |
| 7 ^e | 295 | 17 ^e | 37 | 27 ^e | 17 | 37 ^e | 7 | | |
| 8 ^e | 241 | 18 ^e | 30 | 28 ^e | 16 | 38 ^e | 6 | | |
| 9 ^e | 196 | 19 ^e | 25 | 29 ^e | 15 | 39 ^e | 5 | | |
| 10 ^e | 160 | 20 ^e | 24 | 30 ^e | 14 | 40 ^e | 4 | | |

Égalité pour la 1^{ère} place

1000 points chacun, suivant 666 points

Égalité pour la 2^e place

816 points chacun, suivant 543 points

Égalité pour la 3^e place

666 points chacun, suivant 443 points

Égalité pour la 4^e place

543 points chacun, suivant 362 points, etc.

K48-102

Lors d'une compétition du championnat nord-américain, on accorde des prix pour le champion de catégorie, basés sur le pointage total.

S'il y a égalité pour le titre de grand champion, les participants concernés seront reconnus comme des Co-champions et on accordera deux prix dans cette catégorie.

DIVERS

L'équipement de protection du patineur sera tel que spécifié en vertu des règlements du pays hôte.

La procédure de départ ISU pour la courte piste sera en vigueur lors de tous les championnats nord-américains de style de groupe.

D – ÉPREUVES DANS LE CADRE D'UN MARATHON DE PATINAGE DE VITESSE**K49-100**

PVC peut sanctionner un championnat de marathon départ en groupe, ouvert ou fermé, défini comme toute épreuve de patinage de vitesse de plus de 10km.

K49-101

Les demandes de sanction pour une épreuve marathon de patinage de vitesse sont assujetties aux conditions suivantes :

- les patineurs doivent être membres inscrits de PVC, ou membres d'une organisation nationale reconnue d'un pays membre de l'ISU;
- la demande de sanction doit parvenir au bureau national de PVC au moins quatorze (14) jours avant la rencontre;
- les honoraires de sanction pour les épreuves marathon sont soumis avec la demande;
- les règlements de l'association, y compris **N6-100-104**, sont respectés.

K49-102

Distances pour médailles : 25km et 50km

Catégories d'âge lorsqu'au Canada

29 ans et moins

30 – 49

50 ans et plus

E – RÈGLEMENTS SPÉCIAUX POUR LES JEUX D'HIVER DU CANADA**K50-100 Admissibilité**

Les concurrents qui sont âgés de 14 ans et plus, mais n'ont pas atteint l'âge de 19 ans le 30 juin précédant les Jeux.

K50-101 Programme**Longue piste style olympique**

Femmes : 100m, 500m, 1000m, 1500m, 3000m, poursuite par équipe de 6 tours

Hommes : 100m, 500m, 1500m, 3000m, 5000m, poursuite par équipe de 8 tours

Courte piste

Femmes : 500m, 1000m, 1500m, Super 1500m, relais 3000m

Hommes : 500m, 1000m, 1500m, Super 1500m, relais 3000m

K50-102 Appels

La procédure d'appels de PVC sera utilisée pour les Jeux d'hiver du Canada, tel que défini à l'Annexe F.

| | |
|--------|--------------------|
| Révisé | le 1 août 2002 |
| Révisé | le 25 août 2003 |
| Révisé | le 12 août 2004 |
| Révisé | le 6 juillet 2006 |
| Révisé | le 19 juillet 2007 |
| Révisé | le 8 juillet 2008 |
| Révisé | juillet 2009 |